
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2021

Membre en exercice : 14
Membre présents : 9
Votant : 14
Date de la convocation : 7 décembre 2021

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment l'article 10 qui proroge, jusqu'au 31 juillet 2022, les dispositions de plusieurs textes dont l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Considérant que les règles dérogatoires applicables aux réunions des assemblées délibérantes avant le 1er octobre 2021 sont à nouveau en vigueur.

L'an deux mille vingt et un, le mardi quatorze décembre, à vingt heure trente,
Le Conseil municipal de la commune de LOIX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Loix, sous la présidence de Monsieur Lionel Quillet, maire.

Étaient présents : Lionel QUILLET, Patrick BOUSSATON, Michèle ROILLAND, André ROULLET, Nathalie WIEDERKEHR, Erick MARTINEAU, Benoît BONNET, Lauren BAUDONNIERE, Etienne SCHNEIDER.

Était absent : Francis VION (pouvoir à Lionel QUILLET) ; Sabrina ELMIRONI (pouvoir à Michèle ROILLAND) ; Sophie TOUET (pouvoir à André ROULLET) ; Aïcha AMEZAL (pouvoir à Patrick BOUSSATON) ; Adeline HERAUDEAU (pouvoir à Patrick BOUSSATON).

Secrétaire de séance : Nathalie WIEDERKEHR.

La séance est ouverte. Madame WIEDERKEHR est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 23 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire félicite et remercie les enseignantes de l'école, la mère Noël et les lutins, le personnel de la mairie pour la très belle fête de Noël qui vient de se dérouler Place du marché. 97 cadeaux et friandises ont été distribués aux enfants de l'école et de Loix !
Avec 8 naissances cette année et une parité parfaitement respectée, les moins de 12 ans représentent 10 % de notre population permanente ; Un bel espoir pour notre village et surtout un grand plaisir !

A propos de la jeunesse, (et au regard du mouvement social national des animateurs scolaires et périscolaires en cours), Monsieur le maire insiste sur l'importance du travail d'accueil, d'écoute et de pédagogie effectué avec bienveillance par nos trois animatrices auprès des enfants. C'est un travail difficile car avec les enfants, il faut se renouveler chaque jour, être constant et attentif à chaque instant. C'est aussi une mission sur le plus long terme, pour aider à créer des repères, des souvenirs et l'attachement au village. En ce sens, il est important pour la mairie de « fidéliser » son personnel, dans son ensemble, pour assurer la continuité des missions et services au public.

1. Délibération N°088/21

Personnel

Ouverture d'un poste saisonnier d'adjoint technique à temps complet

Considérant les besoins en arrière-saison pour l'entretien des voies, des espaces verts et des bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste d'adjoint technique polyvalent saisonnier, à temps complet du 10 janvier au 31 mars 2022.

La rémunération serait basée sur l'indice brut 354.

Adopté à l'unanimité.

2. Délibération N°089/21

Budget Mairie 2021

Décision modificative n°5

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de virements de crédits et de modification du budget mairie pour l'exercice 2021 transmises avec la convocation à la présente séance et qui peuvent se résumer ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	5 457.00	5 457.00
Investissement	- 24 610.00	- 24 610.00
TOTAL	- 19 153.00	- 19 153.00

Au total, le budget 2021 s'élève à 1 9 75 633 € en fonctionnement et 1 792 987 € en investissement. A ce jour, 97 % des recettes réelles sont encaissées et 87 % des dépenses réelles prévues sont payées.

Adopté à l'unanimité.

3. Délibération N°090, 91, 92, 93, 94/21

Budget Mairie, budgets annexes écotaxe, clos du communal, zone de mouillages du Grouin, zone salicole

Budget primitif 2022

Monsieur le maire explique que le projet de budget primitif 2022 (budget principal et budgets annexes) atteint un **volume global de 3 097 867.36 €** (3 131 808.36 €, en 2021). Ce budget s'équilibre sans augmentation de la pression fiscale et avec un recours à l'emprunt pour le budget annexe « clos du Communal ».

Le budget principal a été construit avec prudence dans l'estimation des recettes en l'attente :

- . des évolutions législatives ; le montant du produit fiscal budgété étant égal à celui perçu en 2021
- . des notifications des dotations.

Comme l'année passée, ce budget sera ajusté au fur et à mesure de l'année, en particulier pour poursuivre le programme d'équipement et en fonction des rentrées réelles des dotations, des droits de mutation ou de taxe d'aménagement dont nous ne

connaissions pas les montants à l'avance. Ces recettes sont estimées au BP sur la moyenne des dernières années perçues.

Le budget prévoit cependant d'autofinancer d'ores et déjà **361 864 € de dépenses d'équipement** pour poursuivre le programme de réhabilitation des voiries et des bâtiments **auquel s'ajoute 101 000 € correspondant au virement au budget annexe « clos du communal » pour la construction de la maison en partage.**

Le budget proposé s'inscrit dans la continuité de celui de 2021 afin de poursuivre le programme de travaux engagé et d'être « prêt » pour la saison 2022.

	Total BP 2018	Total BP 2019	Total BP 2020	Total BP 2021	Total BP 2022
Budget principal	1 841 414.00	1 853 191.36	2 063 872.36	2 056 756.36	2 180 315.36
Budget annexe Ecotaxe	65 244.00	65 244.00	62 254.00	67 244.00	62 244.00
Budget annexe zone de mouillages	29 819.00	52 192.00	48 308.00	35 154.00	31 776.00
Budget annexe Zone salicole	18 982.00	18 982.00	18 982.00	18 982.00	18 982.00
TOTAL	1 955 459.00	1 989 609.36	2 193 416.36	2 178 136.36	2 293 317.36
Budget annexe Clos du communal			550 000.00	953 672.00	804 550.00
TOTAL	1 955 459.00	1 989 609.36	2 743 416.36	3 131 808.36	3 097 867.36

I – Le budget principal :

a/ La réalité du budget :

Les **recettes réelles** prévues au budget s'élèvent à :

- En fonctionnement	1 601 695.00
- En investissement	140 375.00
Total	1 742 070.00

Ces recettes sont ventilées en **dépenses réelles** comme suit :

- En fonctionnement	1 199 362.00
- En investissement	542 708.00
Total	1 742 070.00

b/ L'équilibre budgétaire :

Le budget s'établit au total à 2 180 315.36 € en raison des mouvements budgétés pour respecter les principes d'équilibre budgétaire entre section.

Il s'agit d'opérations d'ordre (c'est-à-dire ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie)

Le total budgétaire peut se calculer ainsi :

- Recettes /dépenses réelles	1 742.070.00
- Opérations patrimoniales	20 000.00
- Amortissements	9 927.24
- Virement	408 318.12
Total	2 180 315.36

DEPENSES

Charges courantes ; dépenses de personnel ; action sociale Chapitres 011/012/65/67	1 124 849.00
Frais financiers et intérêts de la dette Chapitre 66	39 413.00
Fond de péréquation (014)	35 100.00
Total :	1 199 362.00

Dotations aux amortissements Chapitre 042	1 971.06
Virement à la section d'investissement Chapitre 023	408 318.12
Total :	410 289.18
Total dép	1 609 651.18

Dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23)	361 864.00
Annuité de la dette en capital Remboursement de caution Chapitre 16	180 844.00
Total :	542 708.00

Amortissement des subventions Chapitre 040	7 956.18
Opérations patrimoniales Chapitre 041	20 000.00
Total :	27 956.18
Total dép	570 664.18
Total budget	2 180 315.36

RECETTES

Fiscalité, taxe et dotations Chapitres 73 et 74	1 052 045.00
Produits des services, du domaine ; produits de gestion courante Chapitre 013 /70/75/76/77,	549 650.00
Total :	1 601 695.00

Amortissement des subventions/produit exceptionnel Chapitre 042	7 956.18
Total :	7 956.18
Total rect	1 609 651.18

Taxe d'aménagement et FCTVA ; caution logement ; subventions Chapitres 10 et 16/13/27	140 375.00
Total :	140 375.00

Dotations aux amortissements Chapitre 28	1 971.06
Opérations patrimoniales Chapitre 041 (13 et 21)	20 000.00
Virement de la section de fonctionnement Chapitre 021	408 318.12
Total :	430 289.18
Total rect	570 664.18
Total budget	2 180 315.36

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

Le montant prévisionnel de l'autofinancement est donc de 408 318.12 (virement) + 1 971.06 (amortissement) = **410 289.18 €**

1- Recettes de fonctionnement :

Pour le budget principal, les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 609 651.18 € dont 1 601 695.00 € de recettes réelles, **soit légèrement supérieures au budget primitif précédent.**

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
013	Atténuation de charges	8 000.00	8 000.00		
70	Produits des services, domaine	295 800.00	322 655.00	320 000.00	350 650.00
73	Impôts et taxes	895 924.00	941 100.00	942 045.00	977 045.00
<i>Dont</i>	<i>Fiscalité directe</i>	<i>641 000.00</i>	<i>672 000.00</i>	<i>687 000.00</i>	<i>704 000.00</i>
<i>Dont</i>	<i>Droits de mutation</i>	<i>150 000.00</i>	<i>200 000.00</i>	<i>183 900.00</i>	<i>205 000.00</i>
74	Dotations, subventions et participations	0	71 000.00	62 500.00	75 000.00
75	Produits de gestion courante	196 300.00	190 000.00	194 000.00	199 000.00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
TOTAL RECETTES RELLES de FONCTIONNEMENT		1 366 024.00	1 532 755.00	1 518 545.00	1 601 695.00
042	OP. d'ordre	16 289.18	12 383.18	12 383.18	7 956.18
S/TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 382 313.18	1 545 138.18	1 530 928.18	1 609 641.18

1.1 La fiscalité :

Le produit de la fiscalité directe est évalué pour 2022 à 704 000 € soit identique au produit perçu en 2021. Le produit fiscal sera ajusté après notification des bases et des compensations en 2022 par le service des impôts.

Il est rappelé que le Conseil municipal ne vote plus la taxe d'habitation. Le produit de référence fixé par les services fiscaux en 2021 s'élève à 253 886 €. Le Conseil municipal vote toujours le taux de foncier bâti (identique en 2021, soit 14.55 %) auquel depuis la réforme s'ajoute celui du Département, soit un total de 36.05 %. On déduit du produit fiscal total, soit 1 104 508 € le montant de la péréquation (coefficient correcteur), soit 400 506 €. Le produit fiscal revenant à la Commune s'élève à 704 002 €.

Historique de la fiscalité directe 2014-2021

	Taxe d'habitation			Foncier bâti			Foncier non bâti			PRODUIT TOTAL
	TAUX	BASE	PRODUIT	TAUX	BASE	PRODUIT	TAUX	BASE	PRODUIT	
2021			253 886	21.50 14.55 36.05 %	2 328 925	843 570	34.57 %	20 400	7 052	1 104 508 - 400 506 704 002
2020	8,51%	4 017 896	341 923	14,55%	2 328 925	338 859	34,57%	20 796	7 189	687 971
2019	8,51%	3 917 536	333 382	14,55%	2 270 817	330 404	34,57%	20 877	7 217	671 003
2018	8,51%	3 811 960	324 398	14,55%	2 171 294	315 859	34,57%	20 712	7 160	647 417
2017	8,51%	3 655 604	311 092	14,55%	2 096 290	305 010	34,57%	20 363	7 039	623 142
2016	8,51%	3 560 950	303 037	14,55%	2 050 239	298 310	34,57%	21 321	7 371	608 717
2015	8,51%	3 502 810	298 089	14,55%	1 998 296	290 752	34,57%	20 518	7 093	595 934
2014	8,51%	3 312 557	281 899	14,55%	1 924 673	280 040	34,57%	20 642	7 136	569 074

La Commune perçoit en outre une attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de 48 045 € en moyenne,

- suite au passage en à la taxe professionnelle unique (TPU) en 2009)
- et depuis 2016, au transfert de la compétence tourisme

1.2 Les dotations de l'Etat :

	2014 (réalisé)	2015 (réalisé)	2016 (réalisé)	2017 (réalisé)	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (réalisé)	2021 (provisoire)
Produit fiscal	569 074	595 934	611 313	623 890	647 481	671 772	687 971	704 002
DGF	167 077	135 594	105 865	85 176	81 138	73 049	67 592	60 607
A déduire : dotation nationale de péréquation	7 952	13 031	19 390	24 460	26 303	28 149	29 826	31 095
Recette « nette »	728 199	718 497	697 788	684 606	702 316	716 672	725 737	733 514

1.3 Les autres recettes :

Les loyers et redevances d'occupation du domaine (versés par les locataires de logements, de commerces, le camping et l'occupant du complexe sportif (comptes 70323 et 752) s'élèvent en 2021 à **466 000 €**.

Principales recettes de fonctionnement	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (provisoire)
Loyers et redevances (cpt 70323 et 752)	414 471	421 768	416 522	430 246	440 104	466 000
Droits de places et stationnement (70321, 70383, 70384, 7336)	26 099	32 101	30 249	31 630	24 076	27 560
Droits de mutations (7381)	146 736	261 457	205 084	313 583	214 457	234 674
TOTAL	587 306	715 326	651 855	775 459	678 637	728 234

2- Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement ont été prévues au plus juste en tenant compte de nos engagements en cours et de l'entretien courant des voies et des bâtiments.

Chap.	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé provisoire 2021	Prévu 2022
011	Charges générales	258 669	277 507	294 720	318 233	299 664	291 770
012	Charges de personnel	485 981	511 776	518 712	549 544	569 120	562 315
014	Atténuation de produit	24 460	26 462	28 149	30 026	31 200	35 100
65	Autres charges courantes	127 299	131 063	138 777	148 728	189 195	260 764
<i>Dont</i>	<i>Virement clos du communal</i>				16 141	39 553	101 000
66	Charges financières	67 867	56 723	55 612	53 436	45 820	39 413
67	Charges exceptionnelles	500	0				10 000
TOTAL DEPENSES RELLES de FONCTIONNEMENT		964 778	1 056 233	1 003 533	1 100 118.	1 134 999	1 199 362

Chapitre 65 – Détail des subventions versées aux associations de Loix

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Club de lecture	2 000	2 000	2 000	2 000	4 000	2 500
Club des aînés	1 800	1 800	2 100	2 100	2 300	2 300
Sapeurs pompier	700	700	700			
Vitalité Gym	-		1 200		660	
ADEPIR	-	620	620	620	620	620
Anciens combattants	-	1 000	1 000	1 500		1 500
APAC	500	500	500	500	500	500
APAR	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Cochonnet loidais	700	700	700	700	950	
TOTAL	6 700	8 320	9 820	8 420	10 030	8 420

Détail du coût du personnel :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (provisoire)	2022 (BP)
Chapitre 012	498 860	488 786	485 981	511 777	518 712	538 484	569 120	562 315
Charges de personnel (permanent et non titulaire)								
<i>Atténuation</i>	14 912	14 823	15 589	17 572	12 115	8 711	6 692	0
Dépenses nettes (salaires et charges)	483 947	473 886	470 392	494 205	506 597	529 773	562 428	562 315
Nombre d'agents (Equivalent temps plein budgétaire pour l'année)	14.60	13.92	13.66	13.99	13.66	14.48	15.15	15.16
Dont								
- Administration générale, urbanisme, service à la population	4.00	3.75	3.00	3.25	3.08	3.00	3.00	3.00
- Ecole et services périscolaires	3.50	3.08	3.00	3.08	2.91	3.73	3.60	3.60
- Sécurité et police municipale	1.35	1.59	2.16	2.16	2.17	2.50	3.07	2.66
- Services techniques	5.75	5.50	5.50	5.50	5.50	5.25	5.48	5.90
Coût salarial annuel moyen	33 147	34 043	34 435	35 325	37 086	36 586	37 124	
Dont traitement brut	21 542	20 400	23 111	23 314	24 468	24 471	25 540	
<i>Pour info :</i>								
<i>Moyenne nationale 2018</i>						30 084		
<i>Moyenne salaires net avant impôts</i>							20 229	
Dont charges patronales, formations et assurances	11 605	13 643	11 324	12 011	12 617	12 115	11 584	

3- Le financement des investissements :

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne nette correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette. Cette épargne nette permet de financer les nouveaux investissements.

	2016 (réalisé)	2017 (réalisé)	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (réalisé)	2021 (provisoire)	2022 (BP)
Recettes d'investissement	510 455.83	668 661	574 135	1 465 379	643 129.76	1 115 600	542 708
Dont emprunt	0	0	0	750 000	0	0	
Dont subventions et FCTVA	9 570	46 467	46 502	58 573	42 134	114 944	74 000
Dont taxe d'aménagement	65 506	72 327	91 840	77 586	77 019	74 933	65 000

	1 052 767	1 093 900	1 130 382	1 981 456	1 043 170	1 615 000	542 708
Dépenses d'investissement							
Dont remboursement du capital de la dette	317 964	290 065	258 241	232 582	236 985	200 220	179 844
Dont dépenses d'équipement (voirie, bâtiments...)	288 663	237 354	422 518	1 179 826	790 037	520 000	347 864

Epargne brute	649 242	641 389	581 058	671 585	500 320	636 113	
Epargne nette	331 278	351 323	323 839	439 003	263 335	435 893	
<i>Pour rappel : produit fiscal + DGF net</i>	<i>696 339</i>	<i>684 606</i>	<i>702 811</i>	<i>716 672</i>	<i>727 515</i>	<i>733 514</i>	

Evolution de la dette sur 10 ans

Année	Capital de départ au 01/01	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant au 31/12
2022	1 470 555.25	179 843,83	39 212,81	219 056,64	1 290 711,42
2023	1 290 711.42	176 100,25	33 306,53	209 406,78	1 114 611,17
2024	1 114 611.17	168 485,62	27 534,96	196 020,58	946 125,55
2025	946 125.55	149 755,00	22 135,84	171 890,84	796 370,55
2026	796 370.55	136 577,41	17 507,09	154 084,50	659 793,14
2027	659 793.14	95 793,69	13 760,54	109 554,23	563 999,45
2028	563 999.45	89 750,04	11 252,56	101 002,60	474 249,41
2029	474 249.41	74 749,41	9 033,78	83 783,19	399 500,00
2030	399 500.00	52 250,00	7 468,02	59 718,02	347 250,00
2031	347 250.00	43 500,00	6 505,50	50 005,50	303 750,00
2032	303 750.00	43 500,00	5 597,10	49 097,10	260 250,00

4 - Les dépenses d'équipement pour 2022 sont essentiellement axées sur :

La continuité des réfections des voiries et réseaux suite aux travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potables et d'assainissement. Un poste « études » est budgété pour l'aménagement-extension du parking de la Bernardière et la rénovation du centre bourg.

Un budget conséquent est prévu en dépense de fonctionnement pour alimenter (autofinancement) le budget annexe et la construction de la maison en partage.

II – Budget annexe Ecotaxe :

L'écotaxe est une recette affectée à l'entretien des espaces naturels. Son montant est en moyenne de 62 000 € par an.

La principale dépense est constituée par le cout des salaires et charges pour un agent technique qui a pour missions :

*débroussaillage, taille, fauchage, tonte... selon les lieux ; ramassage des déchets ; lutte contre les espèces envahissantes (ailante, baccharis...);

- 8 ha de parcelles communales en espace naturel
- 37 km de chemins (y compris dans les marais)

*participations aux actions de sensibilisation à l'environnement auprès du jeune public et entretien des lieux mis à leur disposition (jardin des enfants, cheptel (2 vaches, et volailles) ; marais pédagogique ; hôtel des insectes...)

Autres dépenses :

- Location de matériel pour l'entretien ((tronçonneuse, tondeuse...)
- Acquisition de petit matériel (ganivelles, piquets, grillage, plants d'atriplex et de tamaris...)
- Acquisition de nourriture et de paille, vaccins... pour les deux vaches et les volailles.

Les gros travaux d'élagage ou encore de fauchage son externalisés. Est également externalisée la plantation des prairies fleuries.

III – Budget annexe Zone de mouillages :

Ce budget est assujetti à TVA. Les dépenses et les recettes figurant au budget sont donc inscrites HT.

Les recettes sont constituées par les redevances payées par les plaisanciers soit 28 000 € HT. Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- le coût de la redevance d'occupation du domaine public maritime versé à l'Etat d'environ 9 000 €.
- L'achat de petite fourniture d'entretien des mouillages, chaines...
- L'amortissement des équipements réalisés
- Le coût du personnel technique affecté à la gestion.
- L'ensouillage des corps morts et le nettoyage de la zone (enlèvement des ferrailles)

IV – Budget annexe Zone salicole :

Ce budget est assujetti à TVA. Les dépenses et les recettes figurant au budget sont donc inscrites HT.

Ce budget comprend :

- en recette les redevances versées par les sauniers pour un montant total annuel de 252 € HT.
- Les amortissements des travaux et des subventions (opération d'ordre).

V – Budget annexe Clos du communal :

Suite à acquisition du terrain bâti rue du communal et au projet de construction d'une maison en partage, le conseil municipal a créé ce budget annexe assujéti à TVA en M 14 par délibération n°48-19 du 28 août 2019. Le premier budget primitif a été voté le 10 décembre 2019.

Ce budget comprend également l'opération Clos de l'Abbaye pour laquelle le terrain a été acheté en 2021.

Un premier emprunt a été souscrit en 2021 pour 350 000 € sur 20 ans.

Un deuxième emprunt de 500 000 € sera encaissé début 2022. Le remboursement de l'annuité 2022 est budgétée.

La crise sanitaire et la pénurie des matériaux ne permettent pas d'estimer assez précisément la date de livraison du chantier de la maison en partage et de mise à la location. Si le calendrier prévisionnel peut être tenu, les travaux finiraient début juillet et un mois supplémentaire pour les aménagements mobiliers intérieurs, donc une mise à la location en septembre 2022.

Pour l'opération Clos de l'Abbaye, l'esquisse montre la possibilité de construire 3 logements. En fonction de l'obtention du permis de construire et du résultat des marchés de travaux, il est envisagé un début de travaux en juin 2022, interruption estivale, reprise en septembre pour une durée de 4 mois.

Schéma du BP 2022 :

En 2022, le budget comporte 703 550 € en investissement ; 37 450 € en fonctionnement correspondant aux dépenses liées aux 2 opérations (études, assurances, branchements, taxe, intérêts d'emprunt etc...). Elles sont autofinancées (versement d'une subvention par le budget principal au budget annexe) à hauteur de 101 000 €.

Dép. réelles de fonctionnement	37 450.00	Rect. réelles de fonctionnement (virement par le budget principal au budget annexe)	101 000.00
<i>Excédent viré en recette d'investissement</i>	<i>63 550.00</i>		
Total fonctionnement	101 000.00		101 000.00
Dép. réelles d'investissement .Travaux .Remb. K emprunt	666 313.00 37 237.00	Rect. réelles d'investissement. .Emprunt .Subv Dépt (acquise)	500 000.00 140 000.00
		<i>Excédent de fonctionnement</i>	<i>63 550.00</i>
Total investissement	703 550.00		703 550.00

Evolution de la dette :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement
2021	350 000,00	4 375,00	857,50	5 582,50
2022	845 625,00	37 236,85	6 949,45	44 186,30
2023	808 388,15	43 815,80	7 761,19	51 576,99
2024	764 572,35	43 815,80	7 331,78	51 147,58
2025	720 756,55	43 815,80	6 902,40	50 718,20

2026	676 940,75	43 815,80	6 473,00	50 288,80
2027	633 124,95	43 815,80	6 043,60	49 859,40
2028	589 309,15	43 815,80	5 614,21	49 430,01
2029	545 493,35	43 815,80	5 184,82	49 000,62
2030	501 677,55	43 815,80	4 755,41	48 571,21
2031	457 861,75	43 815,80	4 326,04	48 141,84
2032	414 045,95	43 815,80	3 896,62	47 712,42
2033	370 230,15	43 815,80	3 467,24	47 283,04
2034	326 414,35	43 815,80	3 037,84	46 853,64
2035	282 598,55	43 815,80	2 608,44	46 424,24
2036	238 782,75	43 815,80	2 179,05	45 994,85
2037	194 966,95	43 815,80	1 749,66	45 565,46
2038	151 151,15	43 815,80	1 320,25	45 136,05
2039	107 335,35	43 815,80	890,88	44 706,68
2040	63 519,55	43 815,80	461,46	44 277,26
2041	19 703,75	19 703,75	80,44	19 784,19
Total		850 000,00	81 891,28	932 241,28

Après lecture des chapitres budgétaires, les budgets primitifs 2022 résumés comme suit sont **adoptés à l'unanimité**.

Budget principal mairie (en M14) :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	570 664.18	570 664.18
Fonctionnement	1 609 651.18	1 609 651.18
TOTAL	2 180 315.36	2 180 315.36

Budget annexe écotaxe (en M 14) :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	-	-
Fonctionnement	62 244.00	62 244.00
TOTAL	62 244.00	62 244.00

Budget annexe Clos du communal (M14 - HT)

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	703 550.00	703 550.00
Fonctionnement	101 000.00	101 000.00
TOTAL	804 550.00	804 550.00

Budget annexe zone de mouillages du Grouin (M4 – HT)

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	3 776.00	3 776.00
Fonctionnement	28 000.00	28 000.00
TOTAL	31 776.00	31 776.00

Budget annexe zone salicole (M4 – HT)

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	9 365.00	9 365.00
Fonctionnement	9 617.00	9 617.00
TOTAL	18 982.00	18 982.00

BUDGETS CONSOLIDES

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 287 355.18	1 287 355.18
Fonctionnement	1 810 512.18	1 810 512.18
TOTAL	3 097 867.36	3 097 867.36

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

Vie de village

Monsieur Martineau annonce le **Téléthon** 2021 a permis un don de 2 406,50 €. Il remercie tous les bénévoles, et les commerçants qui ont été particulièrement généreux. Il félicite également les participants qui ont répondu présents malgré une météo très frileuse.

Pour 2022, il invite d'ores et déjà tous celles et ceux qui souhaiteraient participer, donner des nouvelles idées d'animation, etc... à se faire connaître.

LES COMMERCANTS DU VILLAGE ARTISANAL DE LOIX
présentent

LA SOIRÉE DE NOËL

MER
22
Décembre

17h
-
21h

Des surprises pour les petits et les grands !

Les commerçants vous accueillent pour leur nocturne dans la simplicité et la convivialité au village artisanal de LOIX

Simulateur réalité virtuelle - Robot humanoïde - Sapin de Noël Déjanté - atelier tresses & paillettes - machine à bulles - contes de Noël - Cadeaux & Réductions

Madame Wiederkehr et Madame Baudonnière annoncent que la calèche de la mère Noël et ses lutins passera dans les rues de Loix pour distribuer bonbons et friandises **le mercredi 22 décembre à partir de 16h30** (départ du port).

Elle sera vers 17h30 au **village artisanal** pour fêter Noël à l'occasion de la **nocturne** organisée par les commerçants avec de très nombreuses animations.

CONCOURS DE SOUPES LOIX

Lundi
28/12

LA LOUCHE D'OR Place du marché, 11h30
Mairie de Loix

Monsieur Martineau confirme le **concours de soupes le 30 décembre**.

Au regard des protocoles sanitaires, il se déroulera en extérieur, Place du marché. En conséquence, il sera annulé en cas de pluie ou de grand vent.

Quoiqu'il en soit, les inscriptions sont ouvertes à tous ! (mairie, office du tourisme, boulangerie)

Monsieur le maire ajoute qu'en raison de la crise sanitaire, les vœux aux administrés prévus le 5 janvier sont annulés.

Monsieur le maire souhaite fin janvier organiser une réunion de la commission élargie au conseil pour réfléchir sur la rénovation du centre bourg.

Monsieur le maire souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30